

Compte-rendu rédigé par les élus de l'opposition :

Michel Aurignac, Patrick Moura et Corinne Panatier.

Secrétaire de séance : Marie-Françoise Capélani.

Absents : Francine Bourda, Marie-Joëlle Debaty.

Le compte-rendu de la séance du 11 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

1 – Comptes de gestions :

Le Trésorier Payeur Général de Nay, Monsieur Durand, a adressé ses comptes de l'année 2020 pour examen. Après délibération les élus valident à l'unanimité l'exercice comptable de la commune et du Centre de Loisirs.

2 – Compte administratif communal et affectation des résultats :

La section de fonctionnement de l'année 2020 se clôture avec un solde positif de 169 387 € (dépenses 1 295 145 €, recettes 1 464 532 €). La section d'investissement marque un résultat positif de 97 902 € (dépenses 538 503 € recettes 636 405 €).

L'affectation des résultats suit la doctrine comptable et les produits 2020 vont incrémenter les comptes 2021. Ces points sont adoptés à l'unanimité.

3 – Compte administratif Centre de Loisirs :

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement affiche sa bonne santé avec un bonus de 24 796 €.

Les comptes sont adoptés à l'unanimité.

4 – Vote des taux :

A l'unanimité les élus décident de maintenir la pression fiscale au niveau de l'année écoulée.

La taxe foncière sur le bâti reste à 6,08% et le foncier non bâti à 24,07% soit une estimation de recettes de 345 000 €.

5 – Budget communal 2021 :

Nous avons voté contre ce budget annuel estimant que l'effort sur la voirie est très insuffisant. Aucune action n'est entreprise pour la sécurisation des piétons (réalisations de trottoirs).

Si nous pouvons nous satisfaire de la stabilité du poste des frais de personnel, le chiffre de 501 900 € reste toutefois très élevé (43% de la dépense globale).

Dans l'enveloppe des investissements le projet phare de 2021 et des années suivantes sera la rénovation de la ferme Pétrique-Tambouré (540 000 €).

Après plusieurs tentatives avortées de la vente de ce patrimoine communal, le maire a heureusement décidé de procéder à sa réhabilitation en confiant au cabinet d'architectes ACTA un projet de création de 6 logements à caractère social.

Plusieurs projets sont lancés sans que l'on sache ce qui va être effectivement réalisé à l'intérieur (salle Isarce 60 000 €, salle des sports 50 000 €) ... Ces projets n'étant pas aboutis, il nous semble que les sommes immobilisées auraient pu financer une partie des travaux nécessaires sur la voirie.

Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
Achats	196 500	Produits ventes diverses	204 500
Services extérieurs	226 200	Impôts et taxes	587 706
Impôt et taxes	10 000	Dotations, subventions	367 807
Charges du personnel	501 900	Produits de gestion courante	102 100
Charges gestion courantes	144 905	Produits financiers	30
Charges financières	40 200		
Dotations amortissement	20 986	Atténuation de charges	20 000
Dépenses imprévues	35 000		
Excédent	260 860	Report 2020	154 408
TOTAL	1 436 551		1 436 551

Le tableau ci-dessus résume la section de fonctionnement du budget 2021.

Le budget est adopté par 16 pour et 3 contre.

6 – Budget Centre de Loisirs :

Le budget est adopté à l'unanimité. Le tableau ci-dessous présente la synthèse 2021.

Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
Achats	19 700	Produits ventes diverses	24 000
Services extérieurs	15 445	Dotations, subventions	30 000
Charges du personnel	38 225	Excédent 2020 reporté	24 796
Dépenses imprévues	5 426		
TOTAL	78 796		78 796

7 – Subventions aux associations :

Associations	2021
ASSON-SPORTS	10 000 €
Coop Scolaire les Esquirous (Pont-Latapie)	986 €
Parents Élèves (Pont-Latapie)	136 €
Coop Scolaire (Bourg)	4 002 €
Parents Élèves (Bourg)	552 €
TOTAL	15 676 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8 – Électrification rurale :

A la demande de Laurent Calestrémé, le SDEPA va procéder à l'alimentation électrique d'un gîte rural le montant global est de 9 692 €.

Après déduction des aides, la participation de la commune s'élève à 1 800 €.

Ce montant sera remboursé par le pétitionnaire. Adopté à l'unanimité.

9 – Convention Territoriale Globale avec la CAF :

Le Conseil municipal décide de valider la convention territoriale globale entre la CCPN et la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Atlantiques pour développer et renforcer les actions sur leurs champs de compétences et d'interventions partagées. La commune d'Asson avec son Centre d'Accueil de Loisirs sans Hébergement est également signataire.

10 – Modification des tarifs communaux :

Le maire propose d'augmenter le prix des repas de la cantine à compter du 1 septembre 2021. Les élus votent à l'unanimité le nouveau tarif du repas. Les élèves devront s'acquitter d'une somme de 3,90 € et les adultes 4,50 € pour un repas.

11 – Convention voirie avec l'APGL :

La commune va confier à l'APGL l'étude et le suivi de la voirie pour la période 2021 à 2025. Le maire précise que personne, en interne, n'est en mesure d'assurer la compétence technique de la préparation des dossiers de voirie. L'Association Publique de Gestion Locale du département a déjà pleinement rempli son rôle de conseil. Les élus votent à l'unanimité cette proposition.

Dans la foulée de cette délibération les élus donnent au maire l'autorisation de signer les documents afférents à ce dossier de la voirie communale.

12 – Création d'emplois d'été :

8 jeunes de la commune vont pouvoir bénéficier d'un travail sur une durée de 15 jours pour la période du 5 juillet au 27 août 2021. Les crédits nécessaires étant prévus, l'unanimité est acquise pour ce point.

13 – Installation de panneaux en béarnais :

Le maire propose la mise en place de panneaux en béarnais aux entrées du village. 16 élus votent pour, 2 élus contre et 1 abstention pour cet ancrage du nom ASSOU en dessous du nom de notre village.

La dépense sera de l'ordre de 1 000 €.

14 – Assainissement collectif :

A l'initiative du Service des Eaux de la Communauté des Communes du Pays de Nay, une nouvelle carte du réseau d'assainissement collectif vient d'être établie.

Le conseil valide à l'unanimité cette modification.

15 –Entretien espaces verts :

Les agents techniques communaux entretiennent les espaces verts des HLM et du pôle médical. Cette prestation sera facturée respectivement à 330 € et 310 € pour l'année 2021. Accord unanime.

16 – Repas des aînés :

Le traditionnel repas annuel du CCAS ne pourra se tenir en raison de la pandémie. Les élus décident de remplacer cette offre par un chèque cadeau de 15 € à utiliser chez les 3 commerces alimentaires d'Asson. Cette mesure concerne les plus de 70 ans (environ 325 personnes).

17 – Vente de terrain :

La parcelle située rue des Pyrénées à proximité de la boucherie Maisongrosse va être vendue pour la somme de 23 000 € à Mme SAUX qui envisage d'installer une activité d'esthétique sur ce terrain. Ce point est accepté à l'unanimité.

La Séance a été levée à 22 h.

Les rédacteurs : Michel Aurignac, Patrick Moura, Corinne Panatier.

*Nous nous félicitons du maintien de la classe de maternelle à l'école du Pont Latapie.
Notre message d'alerte du dernier bulletin a lancé la mobilisation qui a permis de préserver le poste de Nathalie.*